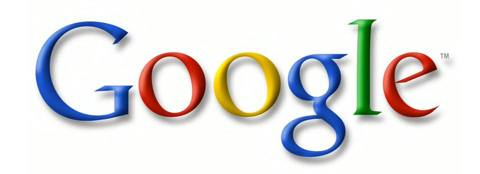


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

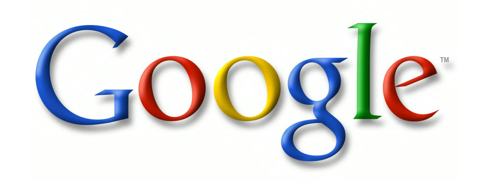
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

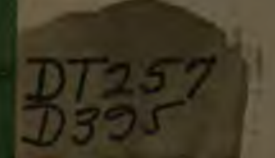
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le frančais, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Denis, P.

Italiens de Tunisie.

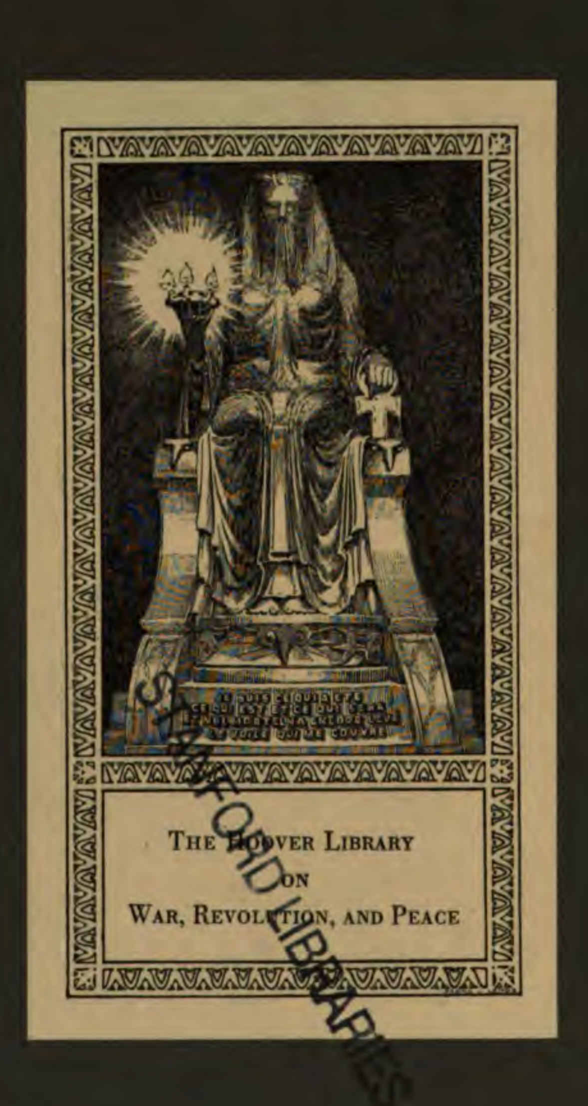
STANFORD LIBRARIES





STANFORD LIBRARIES


STANFORD LIBRARIES



STANFORD LIBRARIES

STANFORD LIBRARIES



PIERRE DENIS
Agrégé d'histoire.

ITALIENS DE TUNISIE



PARIS
ÉDITIONS DE LA REVUE DU MOIS
2, BOULEVARD ARAGO, 2

1908

DT257
D395

IIT 257
II 395

La Revue du Mois

2, boulevard Arago, PARIS

TABLE DES MATIÈRES RÉSUMÉE :

du TOME I (JANVIER-JUIN 1906) et du TOME II (JUILLET-DÉCEMBRE 1906)

ITALIENS DE TUNISIE

28481

Parmi tous les problèmes qui intéressent l'avenir de la Tunisie, celui qui a le plus préoccupé l'opinion française est à coup sûr le problème du peuplement italien. La Tunisie sera-t-elle italienne ou française ? J'apporte ici quelques notes sur cette question déjà vieille. Je ne chercherai pas à me rendre compte des chances qui nous restent de franciser les étrangers ; l'enquête a été souvent entreprise et ne peut aboutir qu'à des résultats assez vagues, en raison même de l'incertitude du sens à donner à ce mot « franciser ». Mais il m'a semblé, en traversant la Tunisie, que la question italienne s'y était modifiée dans ces dernières années ; des faits nouveaux sont intervenus, qu'il est nécessaire de signaler.

Les chiffres du dernier recensement des Européens en Tunisie, à la date du 16 décembre 1906, ont surpris nombre de personnes en France et même en Tunisie. La colonie italienne comprenait à ce moment 81.156 personnes ; on s'attendait à davantage. Nous n'avons pas de recensement antérieur des Italiens ; mais depuis 1898, toute personne étrangère résidant en Tunisie est forcée de faire à la sûreté publique une déclaration de séjour. Or au 31 décembre 1903[1], la sûreté publique connaissait en Tunisie 80.609 Italiens, auxquels il faut ajouter les enfants nés en Tunisie depuis 1898, pour lesquels il n'y a pas eu lieu à des déclarations de séjour. On peut évaluer à 5 ou 6.000 le nombre de ces enfants. A la fin de 1903, la colonie italienne devait donc dépasser le chiffre de 85.000. Le recensement de 1906 présentant de sérieuses garanties, on peut conclure que la population italienne, pendant ces trois dernières années, a reculé sensiblement.

Et ce sont ces conclusions qui ont provoqué l'étonnement

[1] Loth. *Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie*, p. 87.


STANFORD LIBRARIES

général. L'habitude était en effet répandue, plus encore en Tunisie qu'en France, de parler du péril sicilien ; péril familier dont on avait fini par ne plus se troubler. Cependant, on y croyait toujours ; on s'imaginait que la progression de la population italienne était loin de s'arrêter. Cette marée, pensait-on, n'aurait pas de sitôt son reflux. Au fond, tout en nous inquiétant, cette croyance nous faisait plaisir et nous flattait ; et plus d'un s'est enorgueilli que cette terre française exerçât sur la population sicilienne une attraction aussi intense et lui permît d'échanger à l'ombre de la loi française sa misère d'Italie contre une durable et solide prospérité. On se sentait si peu de force à arrêter l'immigration italienne qu'au lieu de lutter contre elle, on ne parlait plus que d'en profiter le mieux possible.

De là peut-être la pensée que la Tunisie, réservée au peuplement italien, n'était pour la France qu'une colonie d'exploitation pour ses capitaux, et non une terre à peupler. Enfin, l'idée que le développement de la population italienne y était un courant irrésistible était devenue un de ces axiomes qui s'établissent parfois dans l'opinion publique à demi informée.

On aurait dû pourtant se défier, en examinant mieux les choses ; je crois que tout étonnement devant les résultats du recensement disparaît si l'on cherche à se rendre compte des conditions d'existence de la population italienne en Tunisie. Si vraiment la Tunisie se montre pour elle une terre peu favorable, n'est-il pas naturel que l'immigration s'arrête, et même qu'il se dessine une sorte de mouvement contraire, que l'exode commence.

Parmi ceux qui quittent la Tunisie, les uns regagnent la Sicile, d'autres suivent l'exemple de leurs compatriotes, et partent pour les Etats-Unis. C'est là ce que je voudrais expliquer.

* * *

La Tunisie n'est pas pour les Italiens la Terre promise qu'on pourrait croire, ils y vivent péniblement, au jour le jour ; ils n'y font pas fortune et n'y arrivent à l'aisance que par exception. Rarement s'établit entre ces hommes et ce pays, je n'ose pas dire leur patrie d'adoption, ce lien puissant qui attache l'immigrant à la terre qui l'a sauvé de la misère et lui a épargné la harcelante inquiétude du pain quotidien.


STANFORD LIBRARIES

Parmi les diverses classes qui composent la population italienne, nous n'en choisirons qu'une, celle des agriculteurs ; parce qu'elle est la plus stable, et par conséquent la plus facile à étudier, tandis qu'on aurait de la peine à suivre les ouvriers, véritables nomades errant de province en province. La population agricole, au contraire, groupée en petits centres, est vraiment fixée au sol. L'Italien n'y vit plus isolé, mais en famille ; le feu, comme on disait autrefois, y est l'unité de peuplement, et non plus l'individu.

Il est curieux de savoir comment vivent aujourd'hui ces paysans. Ce sont eux qui sont en principe les immigrants définitifs, les conquérants du sol. Ce sont eux qui ont provoqué dans la colonie française les premières inquiétudes, les plus vives, les plus légitimes. Les autres, en effet, sont des auxiliaires, des serviteurs de l'œuvre française. Ceux-là sont au contraire des rivaux.

Rivaux heureux jusqu'à un certain point ; car il leur a été donné de constituer une petite propriété. Arrivés sans autre bagage, me disait l'un d'eux, qu'une chemise, un pantalon et une ceinture, beaucoup d'entre eux ont aujourd'hui leur champ et leur maisonnette. En Sicile, ce succès eût été impossible. Le sol partout cultivé y a pris une valeur très élevée. Ici, au contraire, la terre non défrichée abondait, et son prix était faible. Tandis qu'on ne trouverait guère en Sicile un hectare de terre à moins de 7 ou 800 francs — je parle d'un hectare de terre nue, de qualité médiocre — en Tunisie au contraire, les Siciliens ont pu acheter l'hectare à 150 francs ; c'est le prix que la Société franco-africaine avait primitivement fixé pour ses lots. Aujourd'hui encore, où elle a fortement élevé ses prix, l'hectare ne dépasse pas 350 francs. Il faut ajouter que le paysan sicilien trouvait ici des facilités de paiement particulières ; il a rarement versé comptant la totalité du prix de la terre. A l'Enfida, on n'a exigé que le quart comptant, le reste devant être soldé en 10 annuités. Encore les vendeurs n'ont-ils pas fait exécuter les contrats à la lettre, et les acheteurs ont-ils pu se mettre en retard sans qu'on résiliât la vente.

Mais il est un contrat, propre au droit tunisien qui a été très favorable à la création de la petite propriété : c'est la vente à enzel. J'achète une propriété et je m'oblige en paiement à verser annuellement au vendeur une somme calculée d'après la valeur

de la terre. En résumé, prendre un lot à enzel, c'est en devenir propriétaire et en payer seulement le loyer; combinaison qu'on croirait inventée tout exprès pour faciliter l'acquisition des terres à des arrivants sans ressources, bien qu'elle ait une raison d'être toute différente.

Quelle est la nature juridique exacte de l'enzel ? L'enzéliste est-il un véritable propriétaire, ou un tenancier à tenure perpétuelle ? Cela est difficile à dire. Les Siciliens comparent l'enzel au censo, à l'emphytéose perpétuelle qui existe en Sicile. En fait, l'enzéliste dispose de sa terre en véritable propriétaire. Les Siciliens enzélistes n'ont aucune inquiétude sur la nature de leurs droits sur leurs terres, et leur sécurité est parfaitement justifiée.

L'achat à enzel est d'autant plus facile qu'on accorde volontiers à l'enzéliste le loisir de ne payer les premières redevances qu'avec quelques années de retard; la grande majorité des agriculteurs italiens en Tunisie est formée aujourd'hui d'enzélistes.

D'autres contrats enfin permettent au Sicilien de constituer un petit domaine. Je citerai par exemple une sorte de métayage d'une nature assez particulière; ce métayage, inconnu en France, n'a pas été importé de Sicile dans le Tell Tunisien, et s'il fallait lui chercher un modèle, on le trouverait plutôt dans un contrat pratiqué par les indigènes dans la région des oliviers. Il est une forme de ce que l'on appelait dans l'ancien droit français le bail à complant. Le tenancier reçoit la terre et s'engage à y planter des oliviers ou des vignes; lorsque la plantation est achevée, la terre est divisée en deux moitiés dont l'une revient au bailleur et l'autre au preneur. Certains propriétaires français ont adapté tant bien que mal à leurs besoins ce contrat indigène; grâce à lui, le paysan sicilien finira par se trouver à la tête de son arpent de vigne.

Qu'elle soit acquise par un moyen ou par un autre, la propriété est toujours de faible étendue. Les lots que la direction de l'agriculture vend à des colons français ont rarement moins de 100 hectares. Les propriétés siciliennes dépassent rarement 10 hectares, et souvent descendent à 5. Aussi n'y a-t-il pas de place pour les cultures extensives. Le blé, l'orge et l'avoine peuvent être considérés en Tunisie comme des cultures extensives. Le colon français a la place de semer des céréales, il

est rarement vigneron, contrairement à ce qui a lieu en Algérie. Le colon sicilien au contraire est presque toujours un vigneron. La vigne règne partout où il s'est installé ; on reconnaît de loin, autour des centres italiens, au milieu des plaines à céréales, vertes de bonne heures, et fauchées dès juin, les vignes aux feuilles tardives, mais qui gardent leur parure jusqu'à l'automne, joie singulière pour les yeux fatigués d'errer sur les chaumes secs qui donnent dès les premiers mois d'été une impression de désert.

Ce n'est pas seulement par là que les colonies siciliennes égaient les campagnes de Tunisie, mais aussi par la densité du peuplement. Lorsqu'une famille, souvent nombreuse vit sur ses 5 ou même ses 10 hectares, la densité au kilomètre carré atteint un chiffre assez élevé. La population française est infiniment clairsemée ; la population indigène se cache dans des gourbis peu apparents où elle s'entasse, et il faut un séjour prolongé avant qu'on puisse se rendre compte de son importance. Les maisons italiennes s'aperçoivent au contraire de loin, et le pays prend avec elles un air plus voisin de celui des campagnes de France.

Chose singulière, ces habitations sont éparses ; chaque enclos a la sienne. Ces Siciliens qui ont connu et aimé en Sicile la vie de citadins, qui y sont restés groupés en grosses bourgades, se condamnant pour vivre à la ville à de dures étapes pour se rendre chaque semaine aux champs où ils avaient leur travail ; qu'aucun effort, ni du gouvernement, ni de leurs propriétaires, n'a pu décider là-bas à essaimer vers la campagne, se sont ici dispersés, et vivent chacun sur leur lot. Quelle raison a pu leur faire adopter ces habitudes nouvelles ? Sans doute leur qualité de propriétaires. S'il est vrai qu'en Sicile le « latifondo » est la seule cause profonde de la concentration des paysans dans les villes, la petite propriété a créé en Afrique une population rurale proprement dite. Quoi qu'il en soit, c'est encore un des traits qui font reconnaître de loin au voyageur les quartiers siciliens que ces maisonnettes blanches éparpillées au milieu des vignes. Les seuls points où existent des centres proprement dits, à population agglomérée, comme Enfidaville ou Grombalia, se trouvent être précisément ceux où s'est maintenu un groupe important d'ouvriers agricoles non propriétaires.

Il a fallu au colon italien un travail acharné. En coteau,

c'est le lentisque dont il a fallu délivrer le terrain, en plaine, ce sont les pieds de jujubier à arracher. C'est ensuite le plantage de la vigne, le greffage, les mille travaux d'entretien, les sarclages répétés. Or, la vigne est une culture à production lente; les trois premières années, elle ne donne rien, et peu de chose de la troisième à la cinquième. C'est donc jusqu'à cette échéance qu'il faut faire crédit à la terre.

Une pareille entreprise n'exige-t-elle pas un capital important ? En Sicile, où les propriétaires s'occupent actuellement de reconstituer leurs vignobles détruits par le phylloxéra, ils en chargent des paysans qui plantent chacun un lot de leurs domaines, mais ils doivent, pendant toute la période improductive, faire à leurs fermiers d'importantes avances dont ils ne sont remboursés que petit à petit. Ces ressources indispensables pour défricher leur champ, elles ont manqué à la plupart des Siciliens établis en Tunisie. Peu d'entre eux avaient un petit capital, ceux-là même l'ont épuisé en achetant le sol vierge, et n'ont rien gardé pour le mettre en valeur. Il fallait vivre pourtant. Par bonheur, il a été possible de trouver chez des colons français du voisinage quelques journées à faire, entre lesquelles on se remettait à l'arrachage du maquis. Souvent, le travail dans le voisinage immédiat manquait. Plus d'un fut alors sauvé par un admirable esprit de solidarité familiale qui est commun en Sicile, un peu comme en Corse. De deux frères, ayant chacun leur lot, l'un s'exila quelque temps, et put à force d'économies faire vivre les deux familles qui en son absence transformaient le terrain et créaient le vignoble. Ailleurs, c'est la femme qui a gagné l'argent nécessaire en louant ses services à Tunis. Si impossible que cela paraisse en théorie, c'est avec ces maigres revenus que les familles siciliennes ont vécu plusieurs années et ont atteint la période de production de la vigne, les années heureuses, semblait-il, celles qui devaient leur apporter la libération bien gagnée de leur atavique misère.

Et sans doute il en aurait été ainsi si toute cette prospérité escomptée n'avait été réduite à néant par la mévente. Quelques années de crise ont suffi pour compromettre la prospérité d'anciennes régions viticoles, à traditions séculaires, et où des cycles de bonnes années auraient dû créer de puissantes épargnes. Qu'on juge de l'effet que pouvaient avoir les mêmes conditions économiques sur ces vignerons siciliens, arrivant à bout de souffle à

leurs premières vendanges, et n'en trouvant plus qu'un prix insuffisant.

Cependant, ces explications générales ne peuvent nous satisfaire entièrement. La mévente ne sévit pas en effet en Tunisie d'une façon aussi intense que dans le Midi languedocien. Le marché tunisien a gardé une certaine indépendance à l'égard du marché français. Les cours du vin ne sont pas absolument ruineux pour les producteurs, et certains colons français arrivent encore aujourd'hui à se tirer d'affaire. Il est donc indispensable d'étudier de plus près les causes particulières de la misère actuelle des colons siciliens, et chemin faisant, de pénétrer d'une façon plus intime dans les détails de leur existence.

Les Siciliens ont-ils vraiment toutes les qualités morales requises pour être de bons agriculteurs ? Les Français qui les connaissent sont unanimes à louer leur solidité au travail. Un mot résume leur opinion : ils sont, disent-ils, une excellente main-d'œuvre. Reste à savoir si ces qualités d'ouvriers suffisent.

Ils se nourrissent avec une extraordinaire frugalité : du pain, des pâtes bouillies à l'eau, quelquefois des légumes, presque jamais de viande ; leur ordinaire est d'une telle simplicité qu'aucun ouvrier français ne s'en contenterait. Le vin de leur vigne est leur seule passion ; gourmandise où se mêle beaucoup d'orgueil. On le sent lorsqu'on est leur hôte et qu'ils vous versent, avec une fierté de propriétaire, un verre de leur clos.

Malgré cette alimentation très pauvre, ils sont capables de travailler avec acharnement et régularité pendant de longues journées. En somme, ils semblent d'une constitution à se rire de la misère, qui ne les effraie pas et ne les éprouve pas trop, parfaitement aptes à l'effort terrible qu'il faut pour ce défrichement du sol vierge entrepris sans capitaux.

Mais ce qui est une qualité se trouve aussi être un défaut : la sobriété peut n'être qu'une vertu de peuple inférieur. Les Français de Tunisie l'ont très nettement jugé ainsi. L'homme qui a plus de besoins est aussi plus industrieux et plus actif. Il ne travaille pas seulement pour le pain de chaque jour, mais aussi pour se créer un bien-être durable et pour s'assurer l'avenir. Le Sicilien manque de ce souci du lendemain, de ce besoin de sécurité, de cette prévoyance qui est le fond du caractère du colon français. J'interroge l'un d'eux : « Depuis que vous

êtes établi à Sedjouni, vous tirez-vous d'affaire ? — Jusqu'ici à peu près, mais pour l'avenir, c'est bien douteux. » Là-dessus, un grand éclat de rire. En somme, cette incertitude ne les inquiète guère : n'ont-ils pas leurs bras ? Ouvrier depuis longtemps habitué à tous les hasards, le Sicilien n'est pas comme nous d'une race de propriétaires, n'a pas encore oublié que l'homme peut vivre, même ruiné, et que son travail, au siècle où nous sommes, doit suffire à le nourrir. Etat d'esprit singulier pour qui veut fonder une fortune foncière !

Quant à cette terre elle-même, acquise et défrichée au prix de mille fatigues, on saisit vite qu'elle ne représente pas pour eux ce que représente la terre pour le paysan français. Ici encore, il y a une question d'atavisme. L'attachement à la terre ne peut être le même dans un centre si récemment fondé par un groupe d'ouvriers agricoles, que dans un de nos villages où la famille est si profondément enracinée au sol. Depuis si longtemps qu'en Italie et en Sicile, les propriétaires ne sont pas ceux qui travaillent les terres, l'idée a pu se former que la propriété foncière n'est qu'un placement, une rente comme une autre, et ce sentiment a pénétré même les classes rurales. Il arrive souvent aussi qu'un colon sicilien fasse cultiver sa terre en journées et qu'il aille lui-même ailleurs pour peu qu'il exerce un métier mieux rétribué que celui de journalier agricole. Ils le feront tous dès qu'ils y trouveront un avantage. C'est une simple question de « torna conto », comme ils disent, un calcul auquel plus d'un Français ne penserait pas.

Très souvent aussi, dès qu'un Sicilien s'est constitué une petite propriété, la vanité le prend, il cesse de travailler et vit en bourgeois. Parfois même il dédaigne de diriger les ouvriers qu'il met dans sa vigne, et préfère la donner en métayage. Il trouve aisément quelqu'un qui s'engage à lui donner la moitié de la récolte de cette terre qui le maintiendrait à peine dans l'aisance s'il en conservait tout le revenu. Et dès lors, dans ce centre de propriétaires se rétablit peu à peu une population de travailleurs non propriétaires à la mode de Sicile : grave danger pour l'avenir de la colonie, puisque la terre avare doit dès lors nourrir à la fois les ouvriers dont les sueurs la fécondent et une sorte de bourgeoisie oisive.

Le peu de besoins a pour conséquence aussi le peu d'initiative en agriculture. Il ne faut pas oublier que nos Siciliens n'ont

pas l'expérience de l'exploitation libre. Ruraux de fraîche date, ils ont conservé les habitudes séculaires contractées dans les villes de Sicile où vit groupée toute la population agricole. J'attribue à cette éducation citadine d'abord la monoculture. Presque jamais on ne trouve dans les centres siciliens de cultures mélangées. La vigne couvre la propriété entière ; elle s'avance jusqu'à la porte même de la maison. Les cultures variées auraient permis de résister à la mévente. La monoculture au contraire ne laisse aucune ressource lorsque le cours du vin s'abaisse. A défaut d'une culture de rapport, autre que celle de la vigne, on s'attendrait du moins à trouver près des maisons siciliennes un potager produisant les légumes nécessaires à la consommation de la famille. Rien de semblable. Les colons qui récoltent dix pieds de salade sont l'exception. La sécheresse du climat tunisien n'est pas la seule coupable, car on pourrait du moins jardiner sans difficulté pendant toute la saison pluvieuse, d'octobre à mai. L'instituteur de Bou Ficha se plaint à moi que lorsqu'il distribue des pieds de légumes pour les faire planter, ils sont mangés crus au premier détour du chemin de l'école. Les Arabes y gagnent, car ils approvisionnent la population sicilienne de légumes qu'ils font payer très cher.

De même l'élevage est inconnu. J'ai trouvé à Bou Ficha quelques Pantellariens qui font en gros l'élevage du cochon. Les charbonniers de Zaghouan engraissent aussi quelques porcs ; les vignerons, jamais. Comment nourrir un aussi gros consommateur? La famille ne laisse pas de restes. A défaut d'un cochon, un poulailler pourrait rendre des services, mais on ne peut élever des poules enfermées, puisqu'on n'a pas de grain, et on ne peut les laisser au dehors chercher leur pitance, elles feraient tort à la vigne. Un peu d'ingéniosité suffirait pour venir à bout de ces difficultés, mais cette qualité manque.

Elle manque surtout chez un des membres de la famille sicilienne, dont j'ai ici à faire le procès. La femme du petit colon sicilien paraît partout inférieure à sa tâche. Féconde et paresseuse, elle répond à peu près à l'idée que l'on se fait de la musulmane et qui convient non pas à la musulmane des champs, hôtesse des gourbis, mais à la Mauresque des villes. C'est qu'elle aussi, la Sicilienne, est une citadine. En Sicile, elle vivait à la ville, et y restait, tandis que le mari s'en allait labourer au loin. Elle n'a pas acquis l'habitude et le goût du travail : à demi

cloîtrée, considérée comme inférieure, ne voyant guère que des femmes, elle a eu peu d'occasions de développer son esprit et son activité; transplantée dans les campagnes de Tunisie, elle reste la même, inhabile à jouer son rôle nouveau de ménagère rurale, inutile à la famille. Les Siciliennes se refusent à travailler aux champs. J'ai vu plus d'un instituteur français, assez scandalisé des résistances qu'il rencontre chez ses élèves lorsqu'il essaie de mettre les filles comme les garçons à la culture du jardin de l'école. Les parents eux-mêmes protestent. Quant aux fillettes, c'est vers l'âge de douze ans que se développe leur vanité, et qu'elles se vouent à l'oisiveté. Selon les mœurs siciliennes, la femme qui travaille déroge.

J'ai entendu de plusieurs d'entre elles des phrases qui auraient surpris des fermières françaises. L'une à qui je demande pourquoi elle n'élève pas quelques animaux domestiques, répond : « J'ai trop peur des bêtes »; une autre : « Cela sent trop mauvais » — délicatesse singulière si l'on réfléchit à la condition misérable de ces femmes; il est vrai qu'elles acceptent leur pauvreté sans avoir l'air d'en souffrir beaucoup. D'ordinaire, non seulement elles ne partagent pas avec les hommes les fatigantes besognes de l'agriculture, mais elles tiennent à peine la maison, cuisinières au-dessous du médiocre, et aussi maladroites couturières que dépensières quand il s'agit de toilettes. En somme, auxiliaires insuffisantes, associées inutiles de leurs maris, ce sont elles très souvent qu'il faut rendre responsables des nombreux échecs de la petite colonisation sicilienne.

Quant aux hommes, s'ils ont au contraire du cœur au travail, ils ont un défaut capital, qui est le manque d'instruction. L'analphabétisme est la règle ; il ne disparaîtra que lentement malgré les écoles françaises, parce que les enfants y restent trop peu de temps; dès huit ou neuf ans, les parents retirent les garçons de l'école et les mettent au travail des champs. Cette ignorance isole, pour ainsi dire, les Siciliens et perpétue au milieu des régions françaises d'exploitation généralement très savante, des centres de culture moins perfectionnée. Ce ne sont pas les soins qui manquent à ces vignes, elles sont au contraire d'une propreté qu'on ne trouve que rarement dans les vignobles français, mais elles sont souvent maladroitement taillées. Presque toujours, et ceci est plus grave, la plantation a été mal faite : on a négligé de défoncer profondément le ter-

rain, économie fatale, car elle ralentit le développement des ceps et réduit la production de la vigne. Avec ce point de départ mauvais, toute l'entreprise peut se trouver compromise.

La seule transformation adoptée par les Siciliens est le labourage de la vigne au lieu du travail à la bêche; aussi a-t-on espacé les ceps pour laisser passer la charrue. Le cheval ou le mulet que beaucoup de paysans possèdent en Sicile, et qui ne sert là-bas qu'à transporter l'ouvrier agricole sur le terrain où il travaille, les Siciliens de Tunisie l'ont gardé pour le faire labourer.

Le vigneron doit être aujourd'hui un peu partout, mais en Tunisie particulièrement, un cultivateur doublé d'un industriel. La vinification est devenue une science difficile et demande des soins compliqués. La fermentation du moût doit être surveillée de très près. Le mois de septembre est encore très chaud et les viticulteurs français savent tous quelle sollicitude exigent leurs cuvées. Les Italiens, au contraire, font leur vin à l'ancienne mode. La chaleur leur joue d'assez mauvais tours. Le vin reste sucré, et plus tard aigrit facilement. Fragiles, ces vins sont, d'autre part, mal adaptés au goût des consommateurs français, et les droits d'entrée interdisent tout espoir de l'exporter en Italie.

Lorsque le vin est fait, le Sicilien, inquiet sur la valeur de sa récolte, est pressé de vendre, quels que soient à ce moment les cours. La première condition pour pouvoir attendre serait d'avoir un produit de conservation facile et assurée. La médiocrité de sa production enlève au propriétaire toute indépendance ; elle le soumet au commerçant qui exploite naturellement le désir que la généralité des cultivateurs éprouve au même moment de se débarrasser de ses vins. Il arrive même, et c'est un fait courant, que ce négociant a su d'une façon plus certaine encore s'asservir les petits propriétaires. Il leur fait pendant l'année des avances qui sont remboursables en septembre sur le prix de la récolte. L'emprunteur s'engage à livrer au prêteur tout le vin qu'il produira. Le prix n'est pas fixé d'avance, il n'est établi qu'au moment où la marchandise est livrée, conformément au cours du jour.

C'est une forme d'usure antiquement connue et pratiquée en Sicile, particulièrement dans le commerce des grains. Les profits pour le négociant sont multiples, et il risque peu de chose,

car ses avances sont sans proportion avec la valeur du vin qu'il achète. Il est sûr que les cours tomberont forcément au moment précis de la récolte, du fait seul que tous les producteurs se trouveront alors obligés à vendre hâtivement; en contractant d'avance ces marchés, et en formant ainsi un groupe nombreux de vendeurs dont les offres s'accumulent immédiatement après la vendange, les négociants en vin provoquent et garantissent la baisse qu'ils escomptent, et répètent chaque année une spéculation extrêmement habile.

Même lorsque leur vin n'est pas engagé d'avance, la plupart des colons siciliens se trouvent contraints de vendre au plus vite, et quelles que soient les conditions du marché, par une série de dettes criardes, dont les échéances, reculées péniblement de saison en saison, s'accumulent à la fin de septembre. On en citerait en effet parmi eux bien peu qui soient libres de dettes. C'est une question difficile de savoir quel est le passif de la petite colonisation sicilienne. Il est certain qu'il s'est élevé pendant les dernières années de crises. Dans un grand nombre de cas, il doit dépasser sensiblement l'actif. A Bou Ficha, par exemple, à force de retards dans le paiement de leurs annuités à la Société franco-africaine, la plupart des Siciliens se sont trouvés devoir beaucoup plus que le prix nominal auquel avait été fixé à l'origine la valeur de leur lot. Mais les dettes les plus lourdes ne sont pas celles-là. Les Siciliens doivent en général de tous côtés : à leurs voisins français, au marchand de farine, au marchand de soufre, au tonnelier. Les futailles dont il a fallu meubler la cave, ornement principal de l'unique pièce qui constitue d'ordinaire l'habitation du Sicilien, entre lesquelles il case son lit et au milieu de qui ses enfants viennent au monde, le plus souvent n'ont pas pu être payées avant la mévente : on doit pour le pressoir comme on doit pour les foudres. Enfin, il est rare qu'il n'y ait pas dans le village, et parmi les Siciliens mêmes un colon, plus industrieux que les autres ou venu avec quelques capitaux, qui prête à la petite semaine, à des taux vraiment fabuleux et qui le paraissent davantage encore quand on calcule ce que représentent pour un an les intérêts exigés pour des périodes beaucoup plus courtes. Beaucoup de propriétaires donnent ainsi l'impression de misérables dont tout l'effort ne sert qu'à faire vivre leurs créanciers; malheureux que leurs dettes rendent esclaves, et attachent à ce champ dont

les récoltes leur profitent à peine. Dans les cas les moins défavorables, ces dettes amoncelées leur ôtent après la vendange l'indépendance nécessaire pour attendre et pour discuter les cours. C'est la conséquence néfaste du manque de capitaux qui pèse lourdement et longuement sur l'essor de cette colonisation.

La mutualité est une aide puissante et aurait sans doute sauvé certains de ces centres à condition qu'on y eût songé à temps. Des associations mutuelles se créent difficilement dans des années aussi mauvaises, et parmi des gens dont presque tous semblent définitivement sombrés dans la misère. On ne peut guère désormais que regretter qu'elles n'aient pas su naître au moment où les espérances étaient encore permises. En dehors des services qu'elles auraient rendus par elles-mêmes, elles auraient été une excellente école.

Malheureusement, le Sicilien est défiant, et cette défiance s'exagère encore quand il est vigneron. L'union très intime au sein de petits groupes de familles généralement parentes, est étroite, exclusive, ne s'étend ni à l'ensemble de la colonie, ni même au village. La discipline, l'esprit de suite, indispensables pour que des associations agricoles aient une carrière prospère, semblent manquer à cette population.

* * *

Pour nous faire une idée plus précise de la condition dans laquelle elle vit, le mieux sera d'étudier parmi les centres siciliens quelques types. Je les choisirai aux deux bouts de l'échelle, c'est-à-dire que je prendrai d'abord le village qui m'a paru le plus prospère, unique succès, je crois, de la colonisation italienne, et ensuite celui que j'ai trouvé le plus misérable.

Bir Halima est situé près du point où l'embranchement de Zaghouan se détache de la ligne du Kef. Il s'y est fixé une soixantaine de familles, qui sont arrivées à une certaine aisance. Mais cette prospérité relative est le résultat de causes très particulières, qui ne se rencontrent pas ailleurs.

Bir Halima a été bâti sur une ancienne propriété française, restée jusqu'à l'arrivée des Siciliens couverte de fourrés de lentisques, et parfaitement improductive. Le propriétaire décida de l'allotir et de vendre les lots pour une rente à enzel de 2 fr. 50

L'établissement des Siciliens n'est donc pas ici spontané comme à Bir Halima par exemple, et le monde officiel italien a toujours vu avec une singulière fierté les classes riches prendre part à la conquête du sol en Tunisie. A côté des autres centres, œuvres de petites gens, travailleurs obscurs, dont on a longtemps ignoré les efforts, Bordj el Amri est presque de la colonisation officielle.

Quels sont les résultats obtenus? Le domaine n'a pas été complètement alloti; la plus grande partie se trouve exploitée suivant le système du faire valoir direct. Au centre, ont été élevés de vastes bâtiments, comprenant les granges, les étables, les caves, et les logements pour les ouvriers. Ceux qui sont mariés ont une chambre par famille, les autres vivent réunis dans une pièce qui sert à la fois de dortoir et de réfectoire, et d'où est banni le plus simple confort, comme on peut le penser. Le salaire quotidien est de 2 francs. Mais laissons ces journaliers agricoles pour en venir à une autre classe de paysans, orgueil de la Société Canino, ceux qu'elle prétend avoir établis à demeure sur ses terres, et y avoir fixés par un lien aussi puissant que la propriété : ce sont les métayers. Ils peuplent des habitations éparses sur tout le domaine, au milieu des lots dont ils sont les détenteurs.

Par quelle étrange conversion ces capitalistes fonciers de Sicile, si opposés dans leur île à toute division des grands domaines, ont-ils été amenés ici à entreprendre d'eux-mêmes de fractionner leur propriété? Si l'on examine de plus près la condition des métayers, les choses s'éclairent. Leur contrat, dit le rapport du directeur technique italien, est un véritable métayage toscan; or le métayage toscan est en grande faveur auprès des économistes italiens. Il a créé en Italie la seule population rurale qu'on puisse comparer aux paysans français, et la seule sur laquelle l'émigration n'ait pas eu de prise, jusqu'ici. Peut-être était-il inapplicable en Tunisie; toujours est-il qu'il ne peut être comparé en aucune façon au métayage usité à Bordj el Amri. Des lots, très petits, puisqu'ils ne dépassent pas 3 hectares et demi, ont été confiés à une famille; cette famille contracte l'obligation de la planter en vignes. Le produit de la vigne est divisé par moitié entre le propriétaire et le métayer, qui cultive la terre pendant vingt-neuf ans. Au bout des vingt-neuf ans, la Société reprend possession de la vigne entière, et

le paysan s'en va sans avoir droit à aucune indemnité, abandonnant à d'autres le sol qu'il a patiemment transformé et enrichi. Tous les propriétaires français à qui j'ai signalé ce contrat se sont étonnés qu'on trouvât quelqu'un qúi osât proposer des conditions aussi impitoyables. Les colons les acceptent cependant. C'est que cette forme de contrat est d'importation sicilienne, je l'ai vu pratiquer constamment pour la culture des vignes dans la province de Catane. Dans la province de Palerme et dans celle de Trapani, il sert actuellement à la reconstitution des vignobles phylloxérés.

Encore pour bien comprendre la rigueur avec laquelle sont traités les paysans de Bordj el Amri, faut-il entrer un peu dans le détail. Les frais de premier établissement, cheptel mort et cheptel vivant, le paysan ne peut y subvenir que grâce aux avances faites par la Société. Ces avances se poursuivent fatalement pendant toute la période du début, pendant laquelle la vigne ne fructifie pas encore. Les premiers bénéfices sont donc employés à amortir ces dettes. A chaque récolte, conformément au contrat, une moitié revient au propriétaire; mais il saisit l'autre aussi pour rentrer dans ses débours. Et le métayer, incapable de rattraper ce retard, reste perpétuellement endetté. En pratique, il reçoit un salaire régulier de 32 francs par mois; c'est-à-dire que ses journées lui sont payées à peine plus d'un franc. Grâce au contrat de métayage ce salaire n'est considéré que comme une avance; et le salaire total payé pendant l'année est retenu au moment de la récolte. Tel est le procédé imaginé par la Société Canino pour réduire le tarif des journées au-dessous du cours normal. Ajoutez que, suivant un procédé également connu en Sicile, les 32 francs mensuels ne sont pas payés en argent, mais qu'on fournit au paysan sur cette somme la farine qu'il consommera.

Les colons n'ont aucune ressource supplémentaire à espérer. Le travail à la journée manque sur le domaine et au dehors; les puits sont rares, et chaque métayer va chercher son eau à plus de deux kilomètres de distance. Enfin, les habitations, construites par la Société et généreusement offertes par elle à ses métayers, sont misérables. Elles paraissent de loin gaies et riantes; approchez, et vous vous apercevrez d'abord que ces bicoques abritent quatre familles, dont chacune jouit d'une seule pièce, où le lit conjugal voisine avec la litière du cheval. Pas

de fenêtre, et pas de cheminée. Aucun hangar, qui donne du moins un peu d'espace. Pas de cave, car les propriétaires, se défiant des méthodes de vinification qu'emploieraient leurs métayers, font porter la récolte entière au pressoir central, et se chargent de faire le vin.

Tous les métayers que j'ai interrogés m'ont déclaré que leurs dettes ne faisaient que s'accroître chaque année. Si on les questionne pour savoir comment ils sont venus se livrer d'eux-mêmes à une exploitation pareille, on apprend qu'ils ont été recrutés dans leurs communes, au pied du mont San Giuliano, et amenés directement ici. Ils n'ont rien vu de la Tunisie, et vivent dans un isolement égal à leur misère.

En résumé, les quelques membres de la Société Canino ont résolu le problème de transporter de toutes pièces en Tunisie un coin de la Sicile rurale, avec ses caractères ordinaires, le latifondo, les journaliers agricoles, les iniques conditions faites aux paysans qui louent les terres; mais c'est un coin de la Sicile d'autrefois, de la Sicile d'avant l'émigration, d'avant les progrès récents des classes ouvrières. Tandis que la condition des paysans s'améliorait en Sicile, ici elle ne se transformait pas. On peut aller à Bordj el Amri aujourd'hui pour y retrouver un état de choses qui est en train de disparaître en Sicile, et qui s'est perpétué ici. Dans la misère où ils vivent, sans aucune espérance d'en sortir jamais s'ils restent ici, à quel remède les Siciliens de Bordj el Amri pourraient-ils recourir sinon à celui qu'ont découvert depuis peu leurs frères restés dans les campagnes de Trapani, c'est-à-dire à l'émigration.

*
* *

Deux faits essentiels dominent l'histoire du peuplement italien pendant ces dernières années. L'un est l'établissement d'un courant d'émigration de Tunisie vers l'Amérique, l'autre est l'arrêt du mouvement qui amenait les Siciliens dans la Régence.

L'immigration sicilienne est interrompue. Il est possible de l'affirmer pour les centres agricoles principaux en étudiant le recensement de 1906 dans le détail : j'ai relevé sur les feuilles où la population est répartie par localités, les chiffres qui concernent huit villages siciliens : Bir Halima, M'rira, Bordj el Amri, le Mornag, les Nassen, Birine, Enfidaville et Bou

Ficha. Les habitants italiens y sont classés suivant la date de leur arrivée dans le village. En additionnant les chiffres des arrivées dans les huit villages, année par année, il est facile de constater que de 1898 à 1901 se place une période de forte immigration ; les villages grossissent rapidement, et gagnent en moyenne 186 habitants par an. Au contraire, en 1905, pour les huit villages réunis, 72 habitants seulement sont portés comme nouveaux arrivants, et 68 en 1906. Or ces chiffres ne représentent pas en réalité de nouveaux arrivants, mais des enfants nés pendant ces deux ans dans les huit villages. Il est aisé de s'en assurer. Les huit villages comptent en effet 587 enfants au-dessous de dix ans, ce qui suppose au moins 60 naissances par an. De sorte que pas un immigrant nouveau n'est venu depuis deux ans s'adjoindre aux familles plus anciennement établies.

L'interruption de toute émigration vers la Tunisie m'a été signalée partout dans les provinces de Trapani et de Palerme. Les officiers de la Compagnie de Navigation Générale assurent qu'ils transportent plus de passagers de 3e classe au voyage de retour qu'au voyage d'aller. Entre les deux pays le mouvement a infiniment diminué. Le nombre des Italiens rapatriés en Sicile, qui est lui-même bien plus faible que jadis, a pourtant en 1906 dépassé celui des immigrants. Il est arrivé en Tunisie en 1906 par bateaux italiens 6.962 immigrants et il en est reparti 7.299. L'excédent au profit des départs a remplacé l'excédent au profit des arrivées qui, pour la période 1899-1902, s'était élevé jusqu'à une moyenne annuelle de 4.250. En résumé, la Sicile prend une part bien moins active qu'autrefois à la colonisation de la Régence.

L'exposé que nous avons fait de la situation de la classe agricole italienne en Tunisie nous dispenserait de chercher ailleurs les raisons qui ont interrompu le courant. Mais il est nécessaire d'en signaler au moins deux autres.

La première est le relèvement économique de la Sicile. Par les progrès de la Sicile, l'équilibre se rétablit entre les deux pays. La Sicile se trouve actuellement en plein travail de reconstitution de ses vignobles. D'ailleurs, à bien voir les choses, elle n'a jamais été un pays agricole pauvre ; seulement elle a été au nombre de ces provinces où la richesse du sol n'enrichit pas le cultivateur, parce qu'une mauvaise organisation sociale réduit à la misère les classes rurales qui profitent faiblement de leur tra-

vail. Ces souffrances des agriculteurs Siciliens, si souvent signalées par les enquêtes officielles italiennes, et que M. Loth invoquait avec raison pour expliquer l'afflux des Siciliens jusque vers 1903, sont aujourd'hui singulièrement atténuées. La Sicile est en train de cesser de mériter son surnom d'Irlande italienne. Les salaires des journaliers agricoles se sont beaucoup élevés : ils sont rarement inférieurs à deux francs, c'est-à-dire à peu près égaux à ceux offerts en Tunisie. Le mouvement de hausse persistante s'accentue d'année en année.

Or les Siciliens doivent en partie peut-être cette amélioration de leur sort à leurs organisations ouvrières, aux coopératives agricoles, dont le réseau resserre chaque jour ses mailles dans les provinces de l'île : mais ils la doivent avant tout à l'émigration pour l'Amérique, qui réduit la main-d'œuvre disponible et déblaie le marché du travail : la surpopulation avait livré les paysans sans défense aux propriétaires ; le départ d'une partie d'entre eux libère tous les autres. Un courant intense se dirige depuis trois ou quatre ans de Sicile sur les Etats-Unis : l'amélioration du sort des paysans siciliens qui en résulte devait naturellement restreindre le nombre de ceux qui seraient tentés de chercher fortune en Tunisie. De plus, il s'est établi une sorte de concurrence entre les deux formes d'émigration vers l'Afrique et vers l'Amérique; une lutte dans laquelle l'Amérique devait forcément triompher. L'émigrant qui se décide à quitter son village, se laisse attirer par les pays de salaires élevés, et dédaigne les autres. Comment croire que la Tunisie pourrait encore exercer une séduction un peu générale, alors qu'on s'embarque à Palerme pour New-York ou pour Boston, où tout paysan italien arrive à gagner des journées de deux dollars? Les Etats-Unis drainent ainsi toute la population apte à l'émigration.

La colonie italienne de Tunisie, qui ne reçoit plus de Sicile que de maigres renforts, voit déjà ses rangs s'éclaircir par le départ de nombre de ses membres pour les Amériques. Non seulement l'attraction des Etats-Unis arrête l'accroissement du nombre des Siciliens en Tunisie, mais elle entraîne au loin d'anciens immigrés qui semblaient déjà fixés au sol. La Tunisie se comporte en effet vis-à-vis de l'Amérique comme une véritable province italienne. De Sicile, l'habitude et le goût de l'émigration aux Etats-Unis, ont été importés ici par une sorte de con-

tagion. C'est que les relations sont restées constantes entre la colonie sicilienne de Tunis et le pays qu'elle a quitté. Les familles, dont une portion était en Tunisie et l'autre en Sicile, sont restées unies. On a connu, en Tunisie, à mesure qu'ils se produisaient, les départs pour l'Amérique. On a reçu de là-bas des lettres de frères ou de cousins; on a envié leur fortune, on a répondu à leurs appels. Ces Siciliens de Tunisie n'avaient pas encore perdu le contact avec leur ancienne patrie, et la façon dont ils ont reçu le mot d'ordre venu de chez eux suffirait à prouver à quel point ils étaient peu francisés. D'ailleurs, la petite Sicile de Tunisie forme un milieu particulièrement apte à fournir des recrues à une nouvelle émigration. Ces Italiens expatriés, à la recherche d'une existence plus large finissent par prendre des goûts de véritables nomades. Ils se déplacent au moindre prétexte; ils abandonnent sans regrets leur séjour de quelques années; véritable nation de chemineaux modernes, très au courant des variations du marché du travail, et attirés par les pays de hauts salaires.

Parmi ceux qui s'éloignent de la Tunisie pour l'Amérique, il y a des catégories très diverses. Les uns ont quitté la Sicile tout récemment, avec l'intention arrêtée de ne passer que peu de temps à Tunis, cette ville n'étant pour eux que la première étape. Ce sont par exemple des gens qui veulent échapper au service de surveillance très sévère que le gouvernement italien organise au départ des transatlantiques et qui font le voyage de Tunis en comptant que là, l'embarquement définitif leur sera plus facile. Le court séjour en Tunisie est une des formes multiples que prend l'émigration clandestine pour éluder les lois italiennes. Ceux qui partent ainsi ne sont pas proprement des Italo-Tunisiens. Plus intéressants pour nous, et aussi plus nombreux sont les ouvriers de toute sorte que les Etats-Unis enlèvent aux chantiers de la Régence. A côté de ces ouvriers, des agriculteurs. Parmi ces derniers, quelques-uns s'en vont aussi poussés par l'esprit d'aventure, une curiosité du monde surprenante. L'un d'eux, presque riche pourtant, car il possédait ses 30 hectares, me déclare qu'il a envie de partir : il veut voir du pays. — « Ce qu'on met dans sa bouche pour manger, s'en va; mais ce que les yeux ont vu, ils le gardent. »

Mais ils partent surtout, et nous l'avons longuement expliqué, poussés par la misère, découragés de l'avenir que leur réserve la

Tunisie, et ne fût-ce, comme me disait une femme, que pour échapper à la meute de créanciers qui les harcèle. Autour de Zaghouan, les ouvriers proprement dits, des charbonniers surtout, sont partis en très grand nombre ; mais il s'est rencontré aussi des émigrants parmi les propriétaires. De même, dans la plupart des centres agricoles, j'ai noté certains champs laissés en métayage, ou loués, ou cultivés par un parent du propriétaire qui avait gagné l'Amérique.

On voudrait se rendre compte de l'importance numérique du mouvement. Mais ici on se heurte à des difficultés très grandes ; les autorités Françaises n'ont aucun moyen de dresser la statistique. Le patronage des émigrants, société de bienfaisance à demi officielle, qui protège, guide et secourt les Italiens en Tunisie, est aussi hors d'état de fournir aucun chiffre précis. Le Consul Général d'Italie a la charge de remettre à ceux qui en font la demande le passeport dont ils ont besoin, du moins en théorie, pour être admis aux Etats-Unis. Le nombre des passeports délivrés est, m'a-t-il déclaré, de 60 à 80 par mois. Mais il faut ajouter qu'un passeport peut servir pour plusieurs personnes de la même famille ; que la population italienne de la Régence comprend un très grand nombre d'hommes réfractaires au service militaire, ou en délicatesse avec la loi et qui par conséquent évitent de demander leur passeport et trouvent moyen, avec l'aide de certaines agences, de pénétrer aux Etats-Unis sans en avoir. Enfin le nombre est encore beaucoup plus important de ceux qui partent seulement de Tunisie pour la Sicile, y séjournent quelques semaines près de leur famille, y réclament leur passeport aux autorités de leur commune, et s'embarquent ensuite à Palerme. Il faudrait donc pour être complet, grossir le chiffre des départs mensuels avoués par le consulat d'Italie, dans une proportion certainement importante, mais qu'il est impossible de fixer. Remarquons seulement qu'il y n'a après tout que 80.000 Italiens en Tunisie, et qu'en évaluant à 1.000 le nombre des émigrants pour les Amériques (ce chiffre est sans aucun doute inférieur à la réalité) on aurait une proportion aussi élevée que dans la moyenne de l'Italie. On voit qu'il y a là un facteur démographique qui est loin d'être indifférent.

Pour être convaincu d'ailleurs de l'importance de cette émigration, il suffit de voir le nombre des agents d'émigration qui se sont

établis à Tunis, et qui y exercent leur profitable et peu avouable industrie. Les agences sont de diverses sortes. Les unes correspondent avec les compagnies de navigation qui ont des services de Palerme pour l'Amérique, et qui sont accréditées auprès du commissariat italien de l'émigration. Elles sont parfaitement régulières, délivrent à Tunis même des billets de passage valables de Palerme, où l'émigrant se rend à ses frais, assuré d'y trouver sa place retenue à date fixe. C'est le service de l'émigration tel qu'il fonctionne dans les bourgades italiennes. A côté de ces entreprises régulières, il en est d'autres, infiniment moins recommandables, et contre lesquelles le patronat de l'émigration mène une lutte incertaine et acharnée. Plus ou moins secrètes, elles offrent en général le passage par Marseille et par des Compagnies françaises ; comme leurs clients ont souvent des raisons impérieuses d'éviter le sol de l'Italie et perdent par conséquent le bénéfice des lois qui les protégeraient, elle les exploitent de mille façons. Leurs agents clandestins sont d'autant plus dangereux qu'ils cherchent par tous les moyens à multiplier les départs dont ils vivent et que leur influence contribue à étendre et à renforcer artificiellement le courant. Ce sont eux contre lesquels l'Italie a fait la fameuse loi de 1901. S'ils ont été supprimés en Italie, ils se sont conservés ici, de même que nous avons trouvé en visitant Bordj el Amri plus d'un trait rappelant la Sicile d'autrefois et disparu de la Sicile d'aujourd'hui.

S'il est vrai que, depuis quelques années, l'émigration vers l'Amérique ait trouvé des recrues parmi les Italiens de Tunisie, il resterait pour établir quelle action aura en définitive sur les destinées de la colonie italienne le mouvement qui se dessine, à nous poser la question qui préoccupe actuellement en Italie tous les hommes d'Etat, question essentielle, car, suivant la réponse qu'on y donne, l'émigration apparaît comme une sérieuse diminution de force ou comme une circonstance heureuse. — Quelle pensée pousse les émigrants ? Renoncent-ils à leur patrie sans esprit de retour, ou bien ne s'exilent-ils qu'avec l'espérance de revenir plus tard et de faire profiter le pays des richesses âprement conquises à l'étranger ? L'émigration est-elle définitive ou temporaire ? En admettant même que les émigrants italo-tunisiens ne soient pas absorbés par la nationalité américaine, parmi ceux qui auront réalisé leur rêve de

revenir en Europe, combien, au lieu de retourner en Sicile, se fixeront sur le sol de la Tunisie, combien l'adopteront véritablement pour patrie ? Il paraît évident qu'ils seront l'infime exception. Peut-être cependant y en aura-t-il quelques-uns parmi les petits propriétaires dont nous avons étudié la condition. C'est au Fondouk Djedid surtout que j'ai eu cette impression. Là, les quelques hommes qui sont partis semblent bien être demeurés attachés au pays. Ils envoient de l'argent à leurs familles restées sur place. Leur voyage est une sorte de remède à la crise, sans doute momentanée, qu'a entraînée la mévente. A côté d'eux par contre, combien s'en iront pour toujours, je ne dis pas seulement dans la classe ouvrière, mais aussi dans la classe agricole, propriétaires qui auront pu réaliser leurs biens fonciers, ou métayers que des contrats désavantageux auront insuffisamment liés à la terre; ceux-là seront perdus pour la Tunisie.

Faut-il s'en attrister ou s'en réjouir? Le plus clair pour le moment c'est qu'on s'est peut-être inquiété trop vite des progrès des Italiens en Tunisie. J'ai voulu marquer simplement quelques-unes des raisons pour lesquelles ces progrès semblent actuellement interrompus ; je n'ose pas dire, arrêtés. L'expérience de ces dernières années doit nous apprendre à nous défier des conclusions hâtives : en pareilles matières, le passé ne permet guère de préjuger l'avenir. L'histoire du peuplement d'une terre nouvelle s'explique par toute une série de causes si complexes et souvent si lointaines que les conjectures les plus raisonnables risquent fort d'être démenties par les faits.

PIERRE DENIS.

Extrait de la *Revue du Mois* du 10 juin 1908, tome V, p. 686.

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS

La Revue du Mois

2, boulevard Arago, PARIS

TABLE DES MATIÈRES RÉSUMÉE :

du TOME III (Janvier-Juin 1907) et du TOME IV (Juillet-Décembre 1907)

La

Revue du Mois

Paraît le 10 de chaque mois depuis le 10 janvier 1906
par livraisons de 128 pages gr. in-8 (25 × 16)

Chaque année forme deux volumes de 750 à 800 pages chacun

Directeur : **Émile BOREL**

Professeur adjoint à la Sorbonne.

La *Revue du Mois* est une revue *générale*, conçue à un point de vue *scientifique*. Elle traite les questions de sciences pures et appliquées, d'hygiène, de sociologie, d'histoire générale et diplomatique, d'art militaire, de critique littéraire, à un point de vue plus philosophique que technique, de manière à intéresser tout le public instruit désireux d'être tenu sérieusement au courant du mouvement des idées. Une Chronique et des Notes bibliographiques complètent chaque livraison.

Envoi de prospectus détaillés et de spécimens sur demande adressée aux bureaux de la Revue, 2, boulevard Arago.

Voir à l'intérieur de la couverture la table résumée des deux premières années.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an, Paris, **20** francs ;	départements, **22** francs ;	Union postale, **25** fr. »	
Six mois — **10** francs ;	— **11** francs ;	— **12** fr. **50**	

Prix de la livraison : **2** fr. **25**.

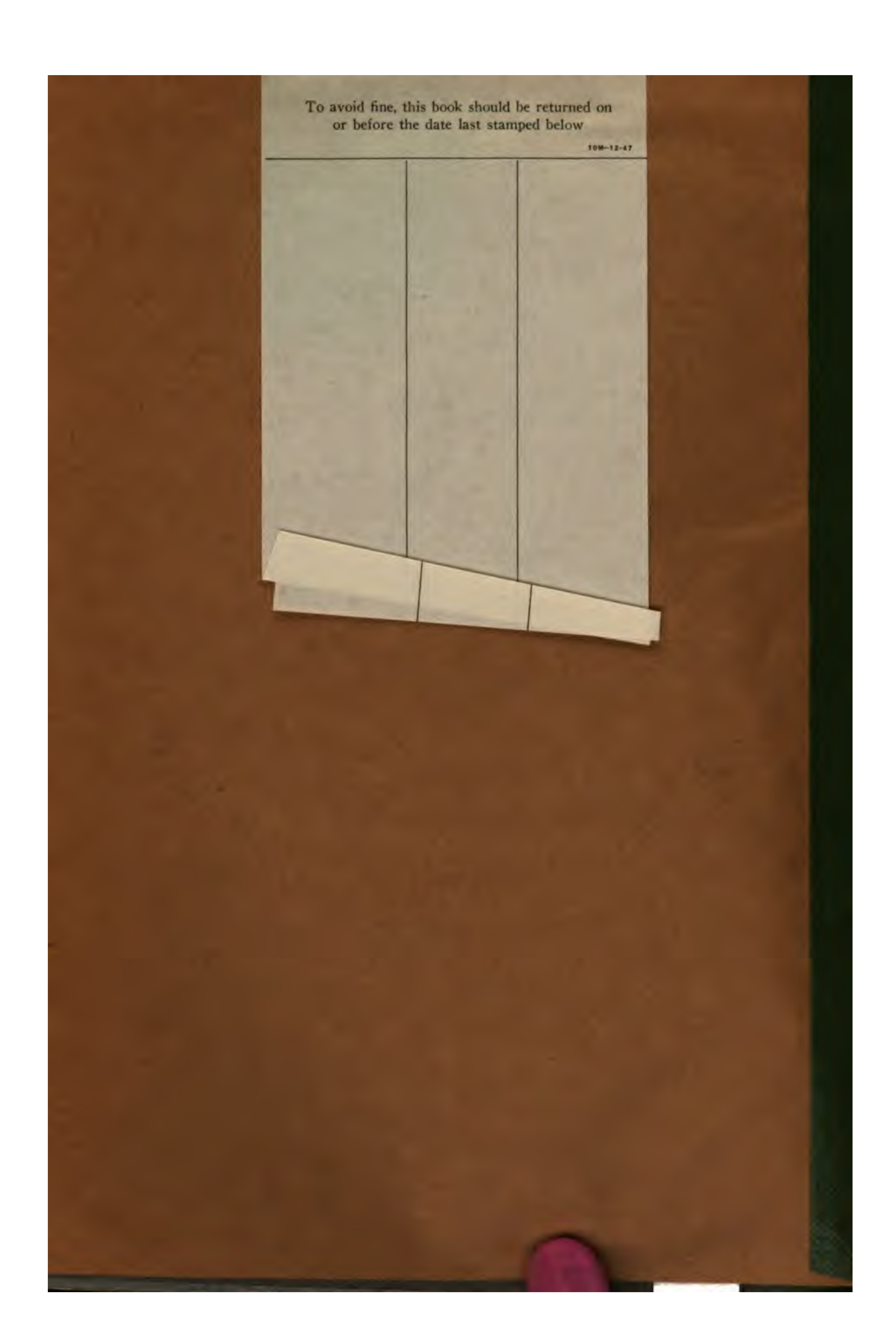
On s'abonne sans frais chez tous les libraires et dans les bureaux de poste

---

Dépôt général : Librairie H. LE SOUDIER, 174-176, boulevard Saint-Germain, Paris.

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS





To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below
10M-12-47



PAT. NO.
877188
Manufactured by
GAYLORD BROS. Inc.
Syracuse, N. Y.
Stockton, Calif.
DT 257 .D395
Italiens de Tunisie. APM7438
Hoover Institution Library
3 6105 083 109 699
DT257
D395
Denis, P.
NAME
DATE
PAM BINDER
FEB 25 1948
DT 257
D 395

